

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 173**

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / ITOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 12 DECEMBRE 2016**

**L'an deux mille SEIZE, le DIX-NEUF DECEMBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI.POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY**

**EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

**Nathalie GOMES (à Jean-Pierre COULON)  
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)  
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)  
Samia SERHANI (à Robert PILATO)  
Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI)  
Frédéric LEFEBVRE (à Bernadette MORIAME)  
Naëlle TAJDIRT (à Arnaud DECAGNY)  
Christophe DI POMPEO (à Nathalie MONTFORT)**

**EXCUSE(E)S :**

**Corine DEMOUSTIER - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS**

**ABSENT(E)S :**

**Abdelhakim NEZZARI - Maryse GABET - Louis-Armand DE BEJARRY**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC**

**OBJET N° 3 : Avis du Conseil Municipal sur les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (C.A.M.V.S.) liées à la prise de compétence facultative «Adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services numériques d'intérêts publics » (S.D.U.S.)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L.5211-5 et L.5211-17 relatifs à la décision de transfert des compétences aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), par délibérations concordantes,
- L.5216-5 traitant des compétences des Communautés d'Agglomération exercées au lieu et place des communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (C.A.M.V.S.) issue de la fusion de l'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Communes Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes frontalières du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la Friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2016 portant modification des statuts de la C.A.M.V.S.

Vu le Schéma Directeur d'Usages et de Services numériques d'intérêts publics (S.D.U.S.) de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre n°707 du 23 juin 2016 relative à l'engagement de ladite Communauté portant sur l'écriture d'un S.D.U.S.,

Vu la délibération n°492 du 17 décembre 2015 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S. approuvant la synthèse des compétences et des intérêts communautaires exercés par la C.A.M.V.S. issue de la fusion,

Vu la délibération n°874 du 24 novembre 2016 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S. relative à la prise de compétence facultative « Adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics (S.D.U.S.) »,

Considérant que, suite à l'adoption de la délibération n°707, la C.A.M.V.S. ambitionne et souhaite proposer au travers d'une stratégie de développement, de se saisir pleinement des opportunités qu'offre le numérique pour moderniser son territoire, accompagner les acteurs économiques dans leur transition, accompagner les populations dans l'usage de ces dernières et soutenir les spécificités locales des matériaux avancés et la cyber-sécurité.

Que le S.D.U.S. est le schéma fédérateur qui pose à la fois les principes, la cohésion, l'ingénierie de déploiement et de financement de la stratégie numérique du Territoire, mais également détermine les actions qui pourraient être déployées.

Que, pour ce faire, il est nécessaire que la C.A.M.V.S. se dote officiellement de cette compétence au titre de ses compétences facultatives.

Que, dans un premier temps, le Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S., par délibération n°874 a émis un avis favorable à la prise de compétences.

Considérant que, dans un second temps, s'agissant de ces transferts de compétences, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, pour se prononcer sur les modifications statutaires.

Que les transferts sont subordonnés à l'accord des Conseils Municipaux dans les conditions de majorité qualifiées requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir :

- deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- ou la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Qu'à défaut de délibération dans le délai précité, la décision est réputée favorable.

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :**

- démettre un avis favorable à la prise de compétence facultative par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre « Adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics (S.D.U.S.) ainsi qu'aux modifications statutaires en découlant,
- de préciser que cette compétence facultative n'aura pas d'impact sur le calcul de l'attribution de compensation dans la mesure où elle n'est exercée par aucune commune membre.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Emet** un avis favorable à la prise de compétence facultative par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre « Adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics (S.D.U.S.) ainsi qu'aux modifications statutaires en découlant,

- **Précise** que cette compétence facultative n'aura pas d'impact sur le calcul de l'attribution de compensation dans la mesure où elle n'est exercée par aucune commune membre.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnand DECAGNY**





**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE**

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 24 novembre 2016**

L'an deux-mille-seize, le vingt-quatre novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président, après convocation légale de ses membres en date du 17 novembre 2016. Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 81 - nombre de présents : 65 - nombre de votants : 79

**Délibération** : 874**Réf** : BSH

**Objet** : Prise de compétence facultative : adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics (SDUS)

**Secrétaire de séance** :

Fatiha KACIMI

**Délégués titulaires :**

**Aibes** : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : M. Michel LO GIACO - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Loïc PIETTON - **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : M. Daniel MASSART - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussols** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Maurice BOISART - **Ecaulnes** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuelin** : Mme Françoise PIRET - **Elesmes** : M. Jean-Paul RAOULT - **Felignies** : Mme Chantal LEPINOY, M. Patrick LEDUC - **Ferrière-la-Grande** : M. Philippe DRONSART, Mme Claudette DELVAUX, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite** : Mme Sonia VALLANT - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Joël WILMOTTE, Mme Evelynne GLACET, M. Daniel DEVINS, Mme Marie-José LEROY, M. Jean-Louis LEROY, M. Antony LARROQUE, M. Christophe FORIEL, Mme Dominique CORNUT - **Jeumont** : M. Benjamin SAINT-HUILE, M. Pascal ORI, Mme Nadia MEGUEDDEM, M. Thomas PIETTE, M. Arnaud BEAUQUEL - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Claude MESSELOT - **Louvroil** : Mme Annick MATTIGHELLO, M. Patrick VILTART, Mme Fatiha KACIMI - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Margent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAIGNY, Mme Marie-Charles LALY, M. Jean-Pierre COULON, Mme Marie-Christine MORETTI, M. Nicolas LEBLANC, Mme Nathalie COMES GONCALVES, M. Yves ZUMSTEIN, Mme Bernadette MORIAME, M. Christian DEMUYNCK, Mme Michèle GRAS, M. Marc DANNEELS, Mme Naëlle TAJDIRT, M. Denis DEJARDIN, Mme Jocelyne MICHHAUX, Mme Nathalie MONTFORT, M. Christophe DI POMPEO, Mme Marie-Pierre ROPITAL - **Monceau-Saint-Waast** : M. Pascal THURETTE - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quévelon** : M. Gérard HUART - **Requionnes** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Jean-Jacques BLEUSE - **Vieux-Mesnil** : M. Alain LIENARD - **Vieux-Reng** : M. Philippe BRASSELET - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

**Membres ayant donné pouvoir :**

**Aulnoye-Aymeries** : M. Jean DURIEUX à M. Bernard BAUDOUX ; Mme Agnès DENYS à Mme Sylvie TOURNAY ; **Ferrière la Grande** : M. Philippe DRONSART à Mme Claudette DELVAUX ; **Hautmont** : M. Daniel DEVINS à Mme Dominique CORNUT, M. Joël WILMOTTE à M. Jean-Louis LEROY, Mme Evelynne GLACET à M. Marc DANNEELS, Mme Marie-José LEROY à M. Christophe FORIEL ; **Jeumont** : Mme Nadia MEGUEDDEM à M. Pascal ORI ; **Louvroil** : Mme Annick MATTIGHELLO à Mme Fatiha KACIMI ; **Maubeuge** : Mme Jocelyne MICHHAUX à M. M. Marie-Charles LALY, Mme Naëlle TAJDIRT à Mme Marie-Christine MORETTI ; **Quévelon** : M. Georges HUART à M. DUVEAUX.

M. LEMAITRE et Mme STANKOVIC sont démissionnaires et leurs démissions ont été acceptées par la sous-préfecture. Les nouveaux représentants de la commune de Fégnies seront installés lors d'un prochain Conseil Communautaire à l'issue des élections municipales.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre issue de la fusion de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Commune Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2016 portant modification des statuts de la CAMVS ;

Vu le Schéma Directeur d'Usages et Services (SDUS) de la Région Hauts-de-France ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°707 du 23 juin 2016 relative à l'engagement de la CAMVS portant sur l'écriture d'un Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics.

Suite à l'adoption de la délibération n° 707 portant engagement sur l'écriture de son Schéma Directeur d'Usages et Services Numériques d'Intérêts Publics (SDUS) éligible aux fonds FEDER, la CAMVS ambitionne et souhaite proposer au travers d'une stratégie de développements, de se saisir pleinement des opportunités qu'offre le numérique pour moderniser son territoire, accompagner les acteurs économiques dans leur transition, accompagner les populations dans l'usage de ces dernières et soutenir les spécificités locales des Matériaux avancés et la Cybersécurité. En un mot s'appuyer sur le numérique pour le développement économique et social.

Le SDUS est le schéma fédérateur qui pose à la fois les principes, la cohésion, l'ingénierie de déploiement et de financement de la stratégie numérique du Territoire, mais également détermine les actions qui pourraient être déployées.

Pour ce faire, Il est nécessaire que la CAMVS se dote officiellement de cette compétence au titre de ses compétences facultatives. Aussi, il est proposé à l'Assemblée de prendre la compétence facultative suivante : « adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics (SDUS) ».

#### **Le Conseil Communautaire,**

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

**Décide** de se doter de la compétence facultative suivante : « adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics (SDUS) ».

**Précise** que la présente délibération sera notifiée aux communes membres de la CAMVS pour avis de leurs conseils municipaux sur cette prise de compétence et modification statutaire, conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT.

**Précise** que cette compétence facultative n'aura pas d'impact sur le calcul de l'attribution de compensation dans la mesure où elle n'est exercée par aucune commune membre.

**Autorise** le Président ou l'un des membres du Bureau Communautaire à signer tout document relatif à la réalisation de cette délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Par délégation,

Dany FARHI Directeur Général Des Services



Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

25/12/2016 ou de la notification le

Le Président

Par délégation,

Dany FARHI Directeur Général Des Services





**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE**

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 23 juin 2016**

L'an deux-mille-seize, le vingt-trois juin, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président, après convocation légale de ses membres en date du 16 juin 2016. Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 81 - nombre de présents : 57 - nombre de votants : 77

**Délibération : 707****Réf : BSH**

**Objet : Engagement de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre portant sur l'écriture d'un Schéma Directeur D'usages et de Services Numériques d'Intérêts Publics (SDUS)**

**Secrétaire de séance :****Nicolas LEBLANC****Délégués titulaires :**

**Aibes** : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : M. Michel LO GIACO - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Loïc PIETTON. **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : M. Daniel MASSART - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Maurice BOISART - **Eclaires** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuelin** : Mme Françoise PIRET - **Elesmes** : M. Jean-Paul RAOUT - **Felignies** : Mme Chantal LEPINOY, M. Jean-François LEMAITRE, Mme Viviane STANKOVIC, M. Patrick LEDUC - **Ferrière-la-Grande** : M. Philippe DRONSART, Mme Claudette DELVAUX, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite** : Mme Sonia VAILLANT - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Bernard BONDUE, Mme Evelyne GLACET, M. Daniel DEVINS, Mme Marie-José LEROY, M. Jean-Louis LEROY, Mme Aude WILMOTTE, M. Christophe FORIEL, Mme Dominique CORNUT - **Jeumont** : M. Benjamin SAINT-HUILE, M. Pascal ORI, Mme Nadia MEGUEDDEM, M. Thomas PIETTE, M. Arnaud BEAUQUEL - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Claude MESSELOT - **Louvroil** : Mme Annick MATTIGHELLO, M. Patrick VILTART, Mme Fatiha KACIMI - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Marie-Charles LALY, M. Jean-Pierre COULON, Mme Marie-Christine MORETTI, M. Nicolas LEBLANC, Mme Nathalie GOMES GONCALVES, M. Mehdi GAMRA, Mme Bernadette MORIAME, M. Christian DEMUYNCK, Mme Michèle GRAS, M. Marc DANNEELS, Mme Naëlle TAJDIRT, M. Denis DEJARDIN, Mme Jocelyne MICHAUX, Mme Nathalie MONTFORT, M. Christophe DI POMPEO, Mme Marie-Pierre ROPITAL - **Monceau-Saint-Waast** : M. Pascal THURETTE - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quélévelon** : M. Gérard HUART - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Jean-Jacques BLEUSE - **Vieux-Mesnil** : M. Alain LIENARD - **Vieux-Reng** : M. Philippe BRASSELET - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

**Membres ayant donné pouvoir :**

**Aulnoye-Aymeries** : M. Loïc PIETTON à M. Michel DUVEAUX ; **Bachant** : M. David ZELANI à M. Bernard BAUDOUX ; **Boussières sur Sambre** : M. Claude DUPONT à M. Daniel LEFERME ; **Elesmes** : M. Jean-Paul RAOUT à M. Michel LO GIACO ; **Ferrière la Grande** : M. Jean-Philippe DELBART à M. Alain BOUILLIEZ ; **Hautmont** : M. Daniel DEVINS à Mme Evelyne GLACET, Mme Aude WILMOTTE à Mme Marie-José LEROY ; **Jeumont** : M. Thomas PIETTE à M. Pascal ORI ; **Leval** : M. Jacques THURETTE à M. Michel DETRAIT ; **Limont-Fontaine** : M. Claude MESSELOT à M. Jacques LAMQUET ; **Louvroil** : Mme Annick MATTIGHELLO à M. Patrick VILTART ; Mme Fatiha KACIMI à M. Arnaud BEAUQUEL ; **Maubeuge** : Mme Nathalie GOMES CONGALVES à M. Jean-Pierre COULON, M. Mehdi GAMRA à Mme Marie-Christine MORETTI, Mme Jocelyne MICHAUX à Mme Marie-Charles LALY, M. Christophe DI POMPEO à M. Philippe DRONSART, M. Christian DEMUYNCK à M. Nicolas LEBLANC, Mme Marie-Pierre ROPITAL à Mme Nathalie MONTFORT ; **Quélévelon** : M. Gérard HUART à M. Ghislain ROSIER ; **Rousies** : Mme Josiane SULECK à M. Jean-Pierre LEBLANC.



Vu le règlement (UE) n° 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et portant dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006, et notamment son article 7,

Vu la décision n° C (2014) 9801 du 11 décembre 2014 de la Commission européenne relative à l'approbation du programme opérationnel (PO) pour une croissance intelligente, durable et inclusive FEDER/FSE Nord – Pas de Calais 2014-2020, ci-après dénommé « programme opérationnel »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2014-1460 du 8 décembre 2014 modifiant le décret n°2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens,

Vu le « document de mise en œuvre » (DOMO) fixant les critères d'éligibilité et de sélection des opérations et des bénéficiaires dans le cadre du programme PO FEDER/FSE Nord – Pas de Calais 2014-2020,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Communes Frontalière Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 complémentaire à l'arrêté du 30 mai 2013;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°431 du 01 octobre 2015 relative au transfert de la compétence « Aménagement numérique du territoire au sens de l'article L.1425-1 du CGCT »

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°492 du 17 décembre 2015 relative aux statuts.

Vu la Commission CN3 de « Nord-Pas de Calais numérique » du 15 octobre 2014 relative au projet de schéma directeur d'usages et services ;

Vu le Schéma Directeur d'Usages et Services (SDUS) du Nord Pas-de-Calais

Conformément au programme opérationnel pour une croissance intelligente, durable et inclusive de la Région Hauts de France, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre propose d'engager l'écriture d'un Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'Intérêt Public Mutualisés (SDUS).

Faisant suite au plan Très Haut Débit (SDAN : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) actuellement en exécution, le SDUS a pour objectif essentiel de développer la stratégie numérique du territoire et son attractivité économique. Il inscrit dans un agenda au même titre que le SDAN, la mutation nécessaire du tissu industriel, commercial et sociétal du territoire.

La transformation numérique est une réalité qui impacte chaque aspect de la vie, personnelle ou professionnelle. Elle touche tous les domaines de vie quotidienne et sous-tend toutes les activités. Elle est aujourd'hui le principal axe de modernisation et de simplification des entreprises et institutions. La rapidité des changements qu'elle entraîne pose constamment de nouvelles questions qui interpellent l'action publique.

La Région, en continuité et complémentarité économique du SDAN, propose de ce fait un cadre cohérent d'intervention pour le développement du numérique au service des politiques de tous ses territoires.

Ce cadre comporte deux volets :

- le numérique pour un développement cohérent et structuré des usages et services numériques dans les actions selon des priorités retenues : éducation, formation et culture, développement économique, troisième révolution industrielle, citoyenneté et mieux vivre ensemble, développement durable, économie solidaire, ..

- le numérique au service des territoires par une aide aux acteurs territoriaux afin qu'ils puissent structurer leurs actions et contribuent avec la Région au développement des services et usages numériques ;

La déclinaison de ce cadre aboutit à l'écriture pour notre territoire d'un schéma directeur qui intègre un programme opérationnel sur 3 axes :

- Développement Economique avec notamment le développement de l'économie numérique (Mutation Numérique des entreprises, Formations, Incubation, Tiers lieux, Cyberdéfense, ...)
- Développement des services de vie quotidienne (Santé, Transport intelligent, Education, Maitrise des énergies, Carte de vie quotidienne, tourisme... )
- Développement d'un écosystème numérique local permettant la réalisation des deux axes précédents.

D'autre part, le SDUS offre un appui opérationnel aux différents axes du « Projet de territoire ». Par sa transversalité totale et son apport stratégique aux développements de valeurs, le SDUS introduit la collaboration de nombreux acteurs dont l'Université et les entreprises.

Le SDUS est le schéma fédérateur qui pose les principes, la cohésion, l'ingénierie de déploiement et de financement de la stratégie numérique du Territoire. Il sera présenté au FEDER pour financement des actions.

En conséquence le critère d'éligibilité au financement FEDER portera naturellement sur la stratégie de cohésion plutôt que sur une agrégation de projets (l'EPCI étant le seul habilité à agréger l'ensemble de la stratégie et le seul interlocuteur pour la Région)

Il est nécessaire d'y inscrire les actions numériques d'un programme ITI.

Dans la logique du plan numérique du territoire, l'écriture du SDUS et son éligibilité au fonds FEDER permettra de prioriser notre zone publique au déploiement de la fibre optique (dans la logique « premier arrivé, premier servi »).

Il est donc proposé à l'Assemblée que :



1. La CAMVS s'engage dans l'écriture d'un Schéma d'Usages et Services Numériques d'intérêt Public Mutualisé.
2. La CAMVS s'engage à prendre toutes dispositions nécessaires pour accompagner l'ensemble des acteurs porteurs de projets dans une logique de développement stratégique de son territoire.
3. La CAMVS s'engage à fournir à la Région Numérique, co-développeur du projet, l'ensemble des documents relatifs à son éligibilité au fonds FEDER pour le premier trimestre 2017.

### **Le Conseil Communautaire,**

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

**Adopte** l'engagement d'écriture du Schéma Directeur D'Usages et Services Numérique d'Intérêt Public du territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans le cadre du plan Numérique Régional 2014-2020.

**Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Autorise** le Président ou l'un des membres de l'Exécutif à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président

*Par délégation,*

*Dany FARHI, Directeur Général Des Services*



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication le

30/06/2016

ou de la notification le

Le Président

*Par délégation,*

*Dany FARHI, Directeur Général Des Services*

